



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Motion

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19 MOT 100

Déposé le : 25.06.19

Scanné le : _____

Art. 120 à 126a LGC La motion est une proposition soumise au GC et impliquant pour le CE (ou exceptionnellement une commission parlementaire) d'élaborer et de présenter un projet de loi ou de décret. Elle touche à une compétence propre du GC. Le motionnaire motive sa demande et expose le sens de la législation souhaitée.

La motion peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le motionnaire demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct de la motion à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate.

- Soit un député ou le CE demande la prise en considération immédiate de la motion et son renvoi au CE.

- Soit l'auteur de la motion demande sa prise en considération immédiate et son renvoi à une commission parlementaire chargée de présenter un projet de loi ou de décret.

Suite au vote du GC, la motion est soit renvoyée au CE, soit à une commission parlementaire, soit classée.

Important : sur proposition d'un député, d'une commission ou du CE, le GC peut, jusqu'à sa prise en considération, transformer la motion en postulat, auquel cas la procédure du postulat s'applique.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre de la motion

Pour pacifier les conflits entre rénovation énergétique et protection des monuments, il est temps d'édicter une directive!

Texte déposé

Nous connaissons bien les problèmes rencontrés par les propriétaires désirant poser des panneaux solaires lorsqu'ils sont impactés par un site ou un monument protégé. Pour faciliter les décisions et éviter des arbitrages arbitraires ou incompréhensibles, le Conseil d'Etat a édicté la directive : « Intégration des panneaux thermiques et photovoltaïques ». Cette directive, même si tout n'est pas parfait, a grandement pacifié les conflits sur ce sujet et permis de limiter les entraves au développement du solaire.

Les propriétaires désirant rénover énergétiquement leurs bâtiments sont aussi fortement impactés dès qu'ils se trouvent aux abords d'un site ou d'un monument protégé. Il en devient difficile de mener à bien des travaux de rénovation vu que :

- Les communes donnent souvent beaucoup d'importance aux préavis délivrés par la direction des monuments et sites, même lorsque ces préavis ne sont donnés qu'à titre indicatif.
- Les procédures et possibilités d'actions sont mal connues par les autorités communales.
- Les services de la DGE sont souvent appelés trop tard, alors que la situation a déjà conduit à des conflits.

Au vu des efforts nécessaires pour réduire notre pression sur l'environnement, la rénovation énergétique de bâtiment est un sujet essentiel qu'il ne faut pas négliger.

Nous devons soutenir les citoyens responsables qui s'engagent pour la rénovation énergétique de leur bâtiment sans mettre en danger la protection de notre patrimoine bâti. Cela passe par une coordination renforcée permettant une pesée d'intérêt raisonnable.

Il est donc temps de renforcer la coordination entre les différents services de l'Etat, les communes et les porteurs de projets.

C'est pourquoi, par la présente motion, nous demandons au Conseil d'Etat la mise en place d'une directive pour faciliter la rénovation énergétique des bâtiments lorsque la protection des monuments et sites est en jeu sur le modèle de celle faite pour les panneaux solaires.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

- | | |
|---|-------------------------------------|
| (a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures | <input checked="" type="checkbox"/> |
| (b) renvoi à une commission sans 20 signatures | <input type="checkbox"/> |
| © prise en considération immédiate et renvoi au CE | <input type="checkbox"/> |
| (d) prise en considération immédiate et renvoi à une commission parlementaire | <input type="checkbox"/> |

Nom et prénom de l'auteur :

POINTET François, au nom du groupe Vert'libéral

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Richard Claire



Christin Dominique-Ella

Meldem Martine



Schaller Graziella



Chapuisat Jean-François

Courdesse Régis

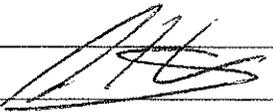
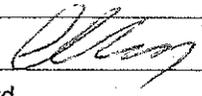
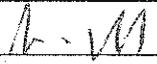
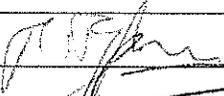
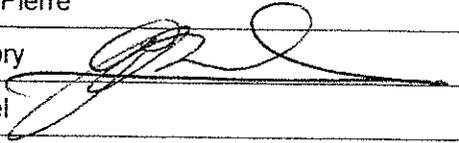
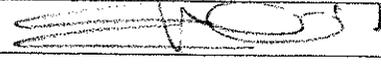
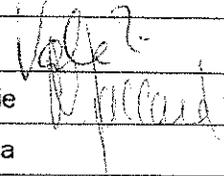
Miéville Laurent



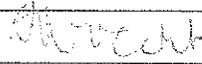
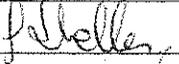
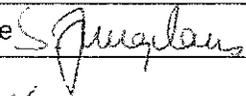
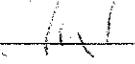
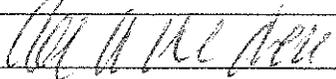
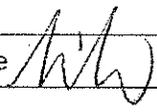
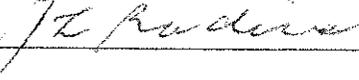
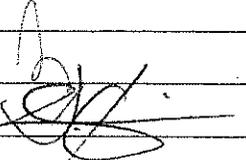
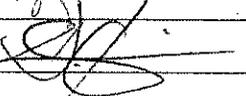
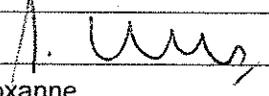
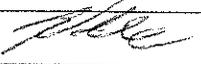
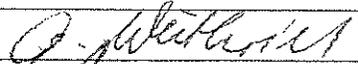
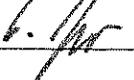
Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Adrien Pambet

Liste des député-e-s signataires – état au 8 janvier 2019

Aminian Taraneh		Cherubini Alberto		Durussel José
Aschwanden Sergei		Chevalley Christine		Echenard Cédric
Attinger Doepper Claire		Chevalley Jean-Bernard		Epars Olivier
Baehler Bech Anne		Chevalley Jean-Rémy		Evéquo Séverine
Balet Stéphane		Chollet Jean-Luc		Favrod Pierre Alain
Baux Céline		Christen Jérôme		Ferrari Yves
Berthoud Alexandre		Christin Dominique-Ella		Freymond Isabelle
Betschart Anne Sophie		Clerc Aurélien		Freymond Sylvain
Bettschart-Narbel Florence		Cornamusaz Philippe		Fuchs Circé
Bezençon Jean-Luc		Courdesse Régis		
Blanc Mathieu		Creteigny Laurence		Gander Hugues
Bolay Guy-Philippe		Croci Torti Nicolas		Gaudard Guy
Botteron Anne-Laure		Cuendet Schmidt Muriel		Gay Maurice
Bouverat Arnaud		Cuérel Julien		Genton Jean-Marc
Bovay Alain		Deillon Fabien		Germain Philippe
Buclin Hadrien		Démétriadès Alexandre		Gfeller Olivier
Buffat Marc-Olivier		Desarzens Eliane		Glardon Jean-Claude
Butera Sonya		Dessemontet Pierre		Glauser Nicolas
Byrne Garelli Josephine		Devaud Grégory		Glauser Krug Sabine
Cachin Jean-François		Develey Daniel		Glavyre Yann
Cardinaux François		Dolivo Jean-Michel		Gross Florence
Carrard Jean-Daniel		Dubois Carole		Induni Valérie
Carvalho Carine		Dubois Thierry		
Chapuisat Jean-François		Ducommun Philippe		Jaccard Nathalie
Cherbuin Amélie		Dupontet Aline		Jaccoud Jessica
				Jaques Vincent
				Jaquier Rémy

Liste des député-e-s signataires – état au 8 janvier 2019

Jobin Philippe 	Nicolet Jean-Marc 	Ryf Monique
Joly Rebecca 	Paccaud Yves	Schaller Graziella 
Jungclaus Delarze Susanne 	Pahud Yvan	Schelker Carole 
Keller Vincent	Pernoud Pierre André	Schwaar Valérie
Labouchère Catherine 	Petermann Olivier	Schwab Claude
Liniger Philippe	Podio Sylvie	Simonin Patrick
Lohri Didier	Pointet François	Sonnay Eric
Luccarini Yvan	Porchet Léonore	Sordet Jean-Marc
Luisier Brodard Christelle 	Probst Delphine	Stürner Felix 
Mahaim Raphaël	Radice Jean-Louis 	Suter Nicolas
Marion Axel	Rapaz Pierre-Yves	Thalmann Muriel
Masson Stéphane	Räss Etienne	Thuillard Jean-François
Matter Claude	Ravenel Yves	Treboux Maurice
Mayor Olivier 	Rey-Marion Alette	Trolliet Daniel
Meienberger Daniel 	Rezso Stéphane	Tschopp Jean
Meldem Martine	Richard Claire	van Singer Christian
Melly Serge 	Riesen Werner	Venizelos Vassilis
Meyer Keller Roxanne	Rime Anne-Lise	Volet Pierre 
Miéville Laurent	Rochat Fernandez Nicolas	Vuillemin Philippe
Mischler Maurice	Romanens Pierre-André	Vuilleumier Marc
Mojon Gérard	Romano-Malagrifa Myriam	Wahlen Marion
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Weissert Cédric
Mottier Pierre François	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas 
Neumann Sarah	Ruch Daniel	Zünd Georges 
Neyroud Maurice	Rydlo Alexandre	Zwahlen Pierre